

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe de la parution, en date du 30 septembre dernier, de l'arrêté fixant le nombre de postes offerts à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès au grade de commandant pénitentiaire.

Celui-ci est fixé à **21**.

Ce petit nombre de postes proposés est le résultat de la piètre ambition de la DAP en matière de promotion entre les grades de Lieutenant/Capitaine et celui de Commandant.

Il y a de quoi rester songeur également quant au nombre de postes qui seront proposés à l'avancement : 2 !

L'**UFAP UNSa Justice** s'est toujours prononcée en faveur d'un pyramidage du Corps de Commandement à hauteur de 60% de Lieutenant/Capitaine et 40% de Commandant (soit 890 emplois) dont 10% de fonctionnel.

Le taux de pro-pro retenu par la DAP (4% du corps) est bien éloigné des ambitions de notre organisation syndicale qui revendique un taux de 8% à 10% minimum afin de nourrir le grade.

L'**UFAP UNSa Justice** souhaite, contrairement à la session 2022, que la totalité des postes offerts pour 2023 trouve 100% de lauréats !

Ni le jury, ni son président, ni ses membres ne sont habilités à revenir sur le nombre de postes offerts !

**L'UFAP UNSA JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !**

La Fédération